

Liberté Égalité Fraternité

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



### FICHE DE POSTE

### **IDENTIFICATION DU POSTE**

## CADRE DE COMPAGNIE

### **CONTEXTE DU RECRUTEMENT:**

Poste vacant X Poste susceptible d'être vacant

Création

Le service national universel (SNU) est un dispositif porté par l'Etat, qui peut être mis en œuvre sur les territoires par des partenaires associatifs dé. Il s'adresse aux filles et aux garçons âgés de 15 à 17 ans. Il est construit comme un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire, pour rendre les jeunes acteurs de leur citoyenneté. Il vise à renforcer la cohésion nationale et territoriale, développer une culture de l'engagement et à accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le séjour de cohésion constitue la première étape du SNU, avant la réalisation d'une mission d'intérêt général, puis une expérience d'engagement à plus long terme.

En 2023, plus de 40000 jeunes en France, 35000 dont 1800 en région Centre Val de Loire ont vécu l'expérience marquante des séjours de cohésion. Cette année 2024 voit le nombre de séjours prévus augmenter sensiblement; deux types de séjours vont s'alterner : les séjours SNU hors temps scolaire (HTS), ouverts aux jeunes inscrits individuellement, et les séjours SNU "classes et lycées engagés" (CLE) ouverts aux jeunes scolarisés dans un établissement et/ou une classe labellisés "CLE".

Pour en savoir plus sur le SNU : https://www.snu.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les "CLE": https://www.education.gouv.fr/un-label-classes-engagees-pour-favoriser-l-engagement-378584

Date souhaitable de prise de fonction : la prise de poste commence plusieurs jours avant l'ouverture du séjour pour la conception et la préparation du projet pédagogique et du programme d'activités, et se termine quelques jours après la fin du séjour pour partager un retour d'expérience et garantir le convoyage et le rangement.

Une journée de formation nationale obligatoire en amont du séjour est également à prévoir.

Les durées exactes des contrats éducatifs pourront s'adapter à la volumétrie et aux spécificités locales des sites de séjours.

Les dates prévisionnelles des séjours de cohésion sont indiquées sur la page intranet de la DRAJES

Pour connaître la répartition des centres de séjours dans les départements, s'adresser aux contacts précisés au paragraphe 5.

## **RATTACHEMENT:**

Dans chaque département : Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) / service de la jeunesse, de l'engagement, et du sport (SDJES), ou un délégataire associatif

## 1 - LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

## NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER:

Pour un centre indicatif de 182 volontaires : 3 à 4 TUTEURS DE MAISONNEE ET 42 à 56 VOLONTAIRES (ENVIRON)

### **EFFECTIFS DE LA STRUCTURE:**

- Pour un centre de séjour d'une capacité supérieure ou égale à 182 volontaires (13 maisonnées), l'encadrement est constitué de :
  - 1 chef de centre F/H
  - 2 adjoints au chef de centre F/H
  - 3 cadres spécialisés F/H (équipe de soutien)
  - autant de cadres de compagnie et de tuteurs et tutrices nécessaires en respectant, les volumétries des maisonnées et des compagnies

Le nombre d'encadrants et d'encadrantes sera adapté en fonction du nombre de jeunes volontaires accueillis.

# 2 – DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET **ACTIVITES**)

Les cadres de compagnie bénéficient d'une expérience dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Éducation nationale, soit dans les armées. Rattachés à l'adjoint ou adjointe encadrement, leur rôle consiste à fédérer l'action des tuteurs et tutrices et/ou des cadres de niveaux intermédiaires, en fonction de la taille du centre. Les cadres de compagnies atteignent une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans quatre domaines principaux.

- 1. Encadrer un groupe de 4 maisonnées
- Faire respecter le règlement intérieur
- Appuyer les tuteurs et tutrices des maisonnées dans leur rôle éducatif
- Participer à l'encadrement des activités
- Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
- Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
- Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit
- Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté
- Aider les tuteurs et tutrices dans l'organisation des temps de démocratie interne
- Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté
- Développer le sens du service et de la solidarité
- Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer le goût pour l'engagement, à rejoindre une association
- S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers
- Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation
- En fonction de leurs compétences (expérience ou formation), le chef de compagnie et tous les cadres du niveau intermédiaire participent ponctuellement à la formation des appelés

Dans chaque compagnie, un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un appelé en situation de handicap.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS:		
<ul><li>☑ D'autres ministères</li><li>☑ Les autres directions départementales</li></ul>		<ul><li>✓ Les associations</li><li>✓ Les familles des jeunes</li></ul>
EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :		

🖾 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

### 3 - LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE :

## **CONNAISSANCES:**

- Psychologie et sociologie de l'adolescent
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux

- Gestion des crises
- Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières
- Formation BAFA / BAFD ou équivalente dans les armées ou le scoutisme

## **COMPÉTENCES:**

- Sens des relations humaines
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Sens de l'initiative et réactivité
- Rigueur dans le comportement
- Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'éducation nationale ou les associations de jeunesse

Pour certains cadres de compagnie : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

## 4 - CONDITIONS D'EXERCICE

Rémunération et cadre d'emploi : en fonction de la situation statutaire

Poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités, etc.

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration:

- Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 Mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

## Personnels sous Contrat d'Engagement Educatif avec les services de l'Etat :

- Salaire brut journalier indicatif 91,90 € (hors indemnité congé payé)
- 1 journée hebdomadaire de repos durant le séjour,
- 4 jours de repos compensateur

Le nombre de jours travaillés par une personne titulaire d'un contrat d'engagement éducatif ne peut excéder un plafond de quatre-vingts jours, apprécié sur chaque période de douze mois consécutifs.

## Personnels en CDD:

Conditions fixées par les conventions et réglementations spécifiques des employeurs concernés.

## 5 - MODALITES DE CANDIDATURE

Déposer CV et lettre de motivation par mail, dans le/les départements où vous souhaitez exercer, avant le 31 Jany 2025

Préciser dans la candidature les dates et lieux de séjours souhaités